

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES
Séance du 13 AVRIL 2015**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	13

Date de convocation : L'an deux mille quinze
08 avril 2015 et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu

Date d'affichage : habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,
Mairie
22 avril 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean- François PATTE –
Christelle MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET – Maryline JAMIN –
Christèle JACKIEWICZ – David VALETTE – Sandrine RAMES – Florence
SIORAT – Edgard PAYRASTRE – Nathalie FRIQUART – Vincent
ROUILLET – Charlène GRABIE.

Excusés : Lionel AZEMAR

Procurations : M. Lionel AZEMAR a donné procuration à Mme KLEIN

Monsieur Frédéric CHAMPIÉ a été nommé secrétaire.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015- 14 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2014.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2014 en date du 30 avril 2014.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice
2014.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de
Monsieur Jean-François PATTE.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)

Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	584 151.72	637 881.32	+ 53 729.60
	Résultats antérieurs reportés 2013		161 228.23	+ 161 228.23
	Résultat à affecter			+ 214 957.83
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	302 665.27	380 795.94	+ 78 130.67
	Solde antérieur reporté 2013	26 271.18		- 26 271.18
	Solde global d'exécution			+ 51 859.49
	Résultats cumulés 2014	913 088.17	1 179 905.49	+ 266 817.32

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2014, arrêté comme présenté ci-dessus.

○○○○○○

N° 2015 -15 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2014

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Thierry BARBOT, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2014.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

○○○○○○

N° 2015- 16 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **214 957.83 €**

A savoir :

Résultat exercice 2014 : **53 729.60 €**

Résultat 2013 reporté ex. 2014 : **161 228.23 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de + 214 957.83 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2014			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	296 611	302 665.27	
RECETTES.....	443 179	380 795.94	
RESULTAT EXERCICE		+ 78 130.67	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		- 26 271.18	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		+ 51 859.49	
RESULTAT FINAL		+ 51 859.49	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...		+ 51 859.49	

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2015</u>	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	51 859.49
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	214 957.83 €
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, arrêté comme présenté ci-dessus.

○○○○○○

N° 2015- 17 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2015,

Vu le projet de budget pour l'année 2015 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 825 817.95 euro et pour l'investissement en dépenses à 255 595.40 euro et en recettes à 358 227.41 euro, avec une évolution à taux constant par rapport à l'année 2014 pour chacune des trois taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2015 à :

	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'Habitation	19.83	19.83
Foncier Bâti	18.99	18.99
Foncier Non Bâti	74.77	74.77

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :

Taxe d'Habitation : 19.83 %

Foncier Bâti : 18.99 %

Foncier Non Bâti : 74.77 %

∞∞∞∞∞∞

N° 2015-18 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2015.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget principal**, pour l'exercice 2015, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	825 817.95	825 817.95	255 585.40	358 227.41

○○○○○○

CCAS N° 2015 -01 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2014

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Thierry BARBOT, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

○○○○○○

CCAS N° 2015 -02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2014 du CCAS.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2014 en date du 30 avril 2014.

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Vincent ROUILLET.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés 2013		1 153.02	+ 1 153.02
	Résultat à affecter			+ 1 153.02
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014			
	Solde antérieur reporté 2013			
	Solde global d'exécution			
	Résultats cumulés 2014			+ 1 153.02

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014, arrêté comme présenté ci-dessus.

○○○○○○

CCAS N° 2015- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2014.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **1 153.02 €**

A savoir :

Résultat exercice 2014 : **0 €**

Résultat 2013 reporté ex. 2014 : **1 153.02 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de + 1 153.02 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2014			
	Prévu BP+DM+RAR+Repor	Réalisé	Reste à réaliser

	t		
DEPENSES.....	0	0	
.....			
RECETTES.....	0	0	
.....			
RESULTAT EXERCICE		0	
.....			
REPORT EXERCICE PRECEDENT		0	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		0	
RESULTAT FINAL		0	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...			0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2015

A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	1 153.02 €
<u>B) DEFICIT</u> - <u>Déficit à reporter (C.002</u> <u>Dépenses).....</u>	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2014, arrêté comme présenté ci-dessus.

○○○○○○○○

CCAS N° 2015 -04 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2015.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe du CCAS présenté par Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
--	-----------------------	-----------------------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	1 153.02	1 153.02	--	--

○○○○○○

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION DISCUSSIONS ET DEBATS :

Commentaires sur le budget et compte administratif :

-Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général ont principalement augmenté suite à la prise en charge de l'ALAE dans le contrat avec le prestataire de service Léo Lagrange. La hausse de ces charges s'explique aussi par une hausse de la part du budget prévu pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi que le fleurissement de la commune prévus pour 2015.

De nombreux changements vont intervenir concernant le chapitre rattaché aux charges du personnel. Les charges prennent donc en compte le remplacement de l'ancienne Secrétaire de Mairie, la titularisation de 2 contrats aidés au niveau du service technique pour préparer le départ à la retraite de l'agent titulaire en 2016. Le retour de congés de maternité d'un agent affecté à l'école vers le milieu de l'année a également été pris en compte tout comme la titularisation du nouveau Secrétaire de Mairie sur la même période. Les charges de personnels diminueront légèrement par rapport à celles de 2014.

Aucun changement significatif n'est prévu concernant les autres charges de gestion courante, le montant des subventions allouées aux associations ne changera pas pour l'année 2015. 4000 € ont été réservés pour financer d'éventuelles dépenses de fonctionnement imprévues.

Les intérêts de la dette seront plus élevés en 2015, cette hausse est due au remboursement anticipé de l'emprunt lié à la restauration de l'église.

-Recettes de fonctionnement :

Les produits de services sont revus à la baisse suite à la disparition des recettes liées à la garderie. Le budget prévoit une hausse de 2% du tarif de la cantine scolaire pour la rentrée. Les produits de services devraient donc baisser de 12 000 € pour l'année 2015.

Madame le Maire propose de rester à taux constant en ce qui concerne les impôts locaux malgré la baisse conséquente des dotations de l'Etat. Le fait qu'aucun projet de grande ampleur ne soit programmé cette année explique la possibilité pour la commune de rester à taux constant cette année.

Le chapitre des dotations et participations se voit fortement impacté suite à la politique de baisse des dotations de l'Etat. Ainsi la commune voit la dotation forfaitaire baisser de 10 000 € ainsi que la dotation de péréquation baisser de 1 000 €. A cela s'ajoute la perte de la dotation de solidarité rurale de 6 000 € du fait que la commune ne rentre plus dans les critères d'attribution de cette dernière, à savoir faire partie des 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées de l'Etat.

Il est également important de signaler la perte d'éligibilité au fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires en milieu rural.

Malgré ces pertes il est prévu de percevoir plus de 70 000 € de subventions de la part de la CAF du fait d'un rattrapage sur un retard de versement sur 2014, ce qui viendra compenser la hausse du tarif lié au contrat avec le centre de loisirs Léo Lagrange cette année.

A noter également l'ajout en recette de fonctionnement de la somme de 18 000 €, lié à la vente de la parcelle à la SCI Emile Lombard.

-Dépenses d'investissements :

Près de 77% des dépenses d'investissements sont cette année destinées au remboursement de la dette. L'importance de ce chiffre est liée au remboursement anticipé de l'emprunt concernant la restauration de l'église dont le capital s'élève à lui seul au montant de 142 659 €, le reste du capital s'élevant à 53 000 €. La commune présente un taux d'endettement de 12 % ce qui reste acceptable au regard des 15% correspondants au plafond maximal souhaitable. Madame le Maire souligne sa volonté ainsi que l'importance de rester en dessous de ce taux.

En dehors du remboursement de la dette plusieurs investissements sont prévus pour la commune :

- Une première partie du financement de l'étude pour la révision du PLU (10 000 €).
- Le passage obligatoire à la dématérialisation des pièces comptables ainsi que la signature sur parapheur électronique à la mairie (850 €).
- Le renouvellement des ordinateurs de la mairie vieux de plus de 5 ans et tournant actuellement sur un système d'exploitation dépassé (3 700 € maintenance incluse).
- L'acquisition de rideaux pour réduire le bruit à la cantine scolaire (2 000 €).
- Une climatisation pour la salle informatique de l'école (4 500 €).
- Une armoire électrique pour le marché en plein vent prévue pour cet été (2 500 €).
- Des lampadaires (2 000 €).
- Des outils pour le service technique (5 000 €).
- Du matériel pédagogique pour l'école (3 500 €).
- Un photocopieur pour l'école (4 500 €).
- Des panneaux de signalisation pour la D1 (3 000 €).
- Une partie des travaux de rénovation/mise aux normes de la salle des fêtes (17 000€), salle des fêtes qui fera l'objet de travaux plus importants dans les années qui suivront.

-Recettes d'investissements :

Au niveau des recettes d'investissements 3 200 € sont attendus de la part de la CAF ainsi qu'un FCTVA s'élevant à 16 420.76 € (partie de la TVA remboursée par l'Etat avec un décalage de deux ans).

Madame le Maire signale une hausse des taxes d'aménagement estimées à 25 000 €, suite aux nouvelles constructions qui ont eu lieu sur la commune.

Il est également précisé que des demandes de subventions seront faites pour financer les dépenses d'investissements, cependant elles ne peuvent être évaluées pour le moment.

La séance est levée le 13 avril à 23H30.

Le prochain conseil aura lieu le 4 mai 2015 à 20h30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N°2015-14	Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2014
N°2015-15	Approbation du compte de gestion 2014
N°2015-16	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
N°2015-17	Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2015
N°2015-18	Vote du Budget Primitif Commune 2015
CCAS 2015-01	Approbation du compte de gestion du CCAS 2014
CCAS 2015-02	Présentation et vote du Compte Administratif 2014 du CCAS
CCAS 2015-03	Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2014
CCAS 2015-04	Vote du Budget Primitif CCAS 2015

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	ABSENT – Prouration donnée à Laurence KLEIN
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlene	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	